



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/073

**OBJET : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET
ARTISTIQUE DES 3 CARREFOURS GIRATOIRES DE LA
PRADE SUR LA RD1113**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_073-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

**Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance

Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/073

OBJET : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ARTISTIQUE DES 3 CARREFOURS GIRATOIRES DE LA PRADE SUR LA RD1113

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3-2-3 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

Vu la Commission infrastructures du 2 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de son programme d'investissement sur les anciennes routes nationales, le Département a décidé de sécuriser une partie de la RD 1113.

A cet effet, trois giratoires ont été construits pour sécuriser et fluidifier la circulation au niveau de l'échangeur de l'A62 sur le secteur de La Prade.

Ces travaux attendus depuis longtemps, ont été en grande partie financés par la Communauté de Communes, qui investit pour l'avenir du territoire.

Les derniers comptages de circulation font état de 10 000 véhicules/jour sur la bretelle Sud ouest et de 14 000 véhicules/jour sur la bretelle Sud-Est. La localisation de ces giratoires en sortie de l'autoroute A 62 crée une vitrine à privilégier pour l'affirmation du territoire sur le plan touristique et culturel.

A cet effet, la Communauté de Communes a décidé de réaliser à l'intérieur de chacun des anneaux de ces équipements un aménagement paysager et artistique rappelant les thématiques paysagères de son territoire :

- le giratoire n°1, en sortie de Bretelle Sud-Est de l'A62, sera aménagé pour rappeler le paysage viti-vinicole des vins de Graves et de Pessac Léognan. Un paysage minéral sera créé avec des plantations de pieds de vignes et la réalisation d'un muret en moellons calcaire léger .
- le giratoire n°2, en sortie de Bretelle Nord-Ouest de l'A62, sera aménagé pour rappeler le paysage de landes du Sud-Gironde avec un mélange de minéral, de sable, de graminées et de clôtures légères en ganivelles
- le giratoire n°3 à l'Ouest, sera aménagé pour rappeler le thème de la Garonne. Un paysage minéral sera créé avec positionnement de bois flotté et implantation d'un bateau et/ou d'un carrelé.

Le principe d'aménagement pour ces trois giratoires retenu est basé sur une réalisation paysagère artistique commandée par la Communauté de Commune de Montesquieu pour la mise en valeur de son territoire.

Ces trois aménagements ne prévoient pas d'éclairage public ni de réseaux d'arrosage. Les techniques et matériaux utilisés seront durables pour permettre un entretien limité.

Afin d'organiser les modalités d'exécution techniques d'exécution et de prise en charge financière des travaux d'aménagement paysagers des carrefours giratoires, une convention a vocation à être signée entre le Département et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le coût total prévisionnel des aménagements des 3 giratoires est de 53 000 € TTC à la charge de la Communauté de Communes. Ce montant pourra être actualisé en fonction des travaux réalisés.

Le montant prévisionnel de la participation du Département au titre de l'aménagement paysager des 3 giratoires situés sur la RD1113 au lieu dit La Prade est de 1500 € TTC par giratoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/073

**OBJET : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET
ARTISTIQUE DES 3 CARREFOURS GIRATOIRES DE LA
PRADE SUR LA RD1113**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_073-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter l'aide financière du Département et à signer la convention pour l'aménagement paysager et artistique des trois carrefours giratoires au niveau de l'échangeur de la Prade sur la RD 1113.
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement